

**DEMANDE DE VALIDATION ANNUELLE DU PERMIS DE CHASSER CÔTE-D'OR
CAMPAGNE DE CHASSE 2011/2012**

1	Adresse du demandeur
Nom :	
Prénom :	
Adresse :	
CP : Ville :	
Tél domicile :	
Tél portable :	
E-mail :	
Référence du permis de chasser	
Cochez la case correspondante :	
<input type="checkbox"/> Permis de chasser original	
<input type="checkbox"/> Duplicata	
<input type="checkbox"/> Certificat provisoire de capacité	
<input type="checkbox"/> Document étranger équivalent	
Numéro Identifiant :	
Numéro de permis :	
Délivré le :	
Délivré par :	
(la préfecture de... ou l'O.N.C.F.S ou pays)	
Date de naissance :	
2	Autorisation de chasser accordée par : (pour mineur et majeur sous tutelle)
Père / Mère / Tuteur :	
Juge des tutelles :	
Le :signature :	

**DÉCLARATION
des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle
à la validation du permis de chasser**

La validation du permis de chasser n'est pas **accordée** :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs sous tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
 - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
 - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

3 Si des changements ou des erreurs apparaissent dans votre état civil ou votre adresse mentionnés ci-dessus, veuillez compléter le cadre

Nom :	Date de naissance :
Prénom :	Numéro de permis :
Adresse :	Délivré le :
CP : Ville :	Délivré par :
(la préfecture de... ou l'O.N.C.F.S ou pays)	

4

A RENSEIGNER IMPÉRATIVEMENT

Je soussigné(e),

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence, en tête des présentes, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessus.

Fait à

Le

SIGNATURE OBLIGATOIRE :

RAPPEL : votre validation actuelle 2010/2011 est valable jusqu'au 30 juin 2011

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la Fédération Départementale des chasseurs à laquelle adhère le demandeur ou auprès de l'administrateur de la Fédération Nationale des Chasseurs dans le cadre du Fichier Central.

VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER 2011/2012

	CHASSEUR PLUS DE 21 ANS				CHASSEUR MOINS DE 21 ANS			
	TARIF NORMAL		TARIF « NOUVEAU CHASSEUR » ★		TARIF NORMAL		TARIF « NOUVEAU CHASSEUR » ★	
Petit Gibier en Côte-d'Or	121,98 €	<input type="checkbox"/>	66,49 €	<input type="checkbox"/>	52,98 €	<input type="checkbox"/>	32,49 €	<input type="checkbox"/>
Petit et Grand Gibier en Côte-d'Or	171,98 €	<input type="checkbox"/>	91,49 €	<input type="checkbox"/>	102,98 €	<input type="checkbox"/>	57,49 €	<input type="checkbox"/>
Petit Gibier National	315,24 €	<input type="checkbox"/>	163,12 €	<input type="checkbox"/>	221,24 €	<input type="checkbox"/>	116,62 €	<input type="checkbox"/>
Petit et Grand Gibier National	387,24 €	<input type="checkbox"/>	199,12 €	<input type="checkbox"/>	293,24 €	<input type="checkbox"/>	152,62 €	<input type="checkbox"/>
Assurance chasse Macifilia (RC Simple Chasseur)	<input type="checkbox"/> + 19 €							
MONTANT TOTAL DU RÈGLEMENT Un chèque signé ou mandat cash à l'ordre de RÉGISSEUR FDC 21 €							
Demande de carnet de prélèvement bécasse (gratuit si délivré en même temps que la validation, sinon 2€ de frais de dossier) <i>Déjà délivré uniquement si vous avez retourné votre carnet bécasse 2010/2011 (Arrêté Préfectoral)</i>					<input type="checkbox"/> OUI		<input type="checkbox"/> NON	

★ "[...] tout chasseur validant pour la 1^{ère} fois son permis de chasser lors de la saison cynégétique qui suit l'obtention du titre permanent" (Art. L421-14 CE, modifié par la Loi 2008-1545 du 31 décembre 2008). **Nous joindre une copie de votre permis de chasser.**

VALIDATION BI-DÉPARTEMENTALE 2011/2012

Départements	Petit Gibier dans les deux départements		Petit et Grand Gibiers dans les deux départements		Petit et Grand Gibiers en Côte-d'Or et Petit Gibier dans l'autre département		Petit Gibier en Côte-d'Or et Petit et Grand Gibiers dans l'autre département	
	Votre Choix	Montant	Votre Choix	Montant	Votre Choix	Montant	Votre Choix	Montant
21 + **	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurance chasse Macifilia (RC Simple Chasseur)	<input type="checkbox"/> + 19 €							
MONTANT TOTAL DU RÈGLEMENT Un chèque signé ou mandat cash à l'ordre de RÉGISSEUR FDC 21 €							

★★ Nous ne pourrions vous communiquer les tarifs des autres Fédérations Départementales des Chasseurs qu'à partir du 1^{er} juin 2011.

VALIDATION TEMPORAIRE 2011/2012

Pour une validation temporaire ou pour tout autre renseignement, contactez la Fédération au **03.80.53.00.75**, service Guichet Unique ou envoyez-nous un e-mail à **guichet.unique@fdc21.com**

Renvoyez votre bon de commande, **obligatoirement signé au recto**, accompagné de votre règlement **signé** à l'ordre de « **Régisseur FDC 21** » à l'adresse suivante :

Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte d'Or
BP 80576 – 21005 DIJON CEDEX

Pour votre confort, **ÉVITEZ** de vous déplacer. Profitez au maximum de ce service !!!

ET TOUJOURS !!!

POUR PLUS DE RAPIDITÉ, VOUS POUVEZ VALIDER VIA L'INTERNET SUR **www.fdc21.com**

(à partir de début juin pour cette nouvelle saison)

Ce système est totalement sécurisé.

Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de nous renvoyer votre demande de validation par courrier.